

EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL:

LE RÔLE DES MEMBRES DU PARLEMENT AVANT – PENDANT – ET APRES L'EXAMEN



Le Secrétaire- Général et la Haute- Commissaire à propos des parlements et l'EPU

Rapport du Secrétaire-Général (A/72/351):

"Le Secrétaire général encourage les parlementaires à participer plus activement aux travaux des mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment en élaborant un ensemble de principes et de directives propres à les aider et à orienter leur action." (para.36)

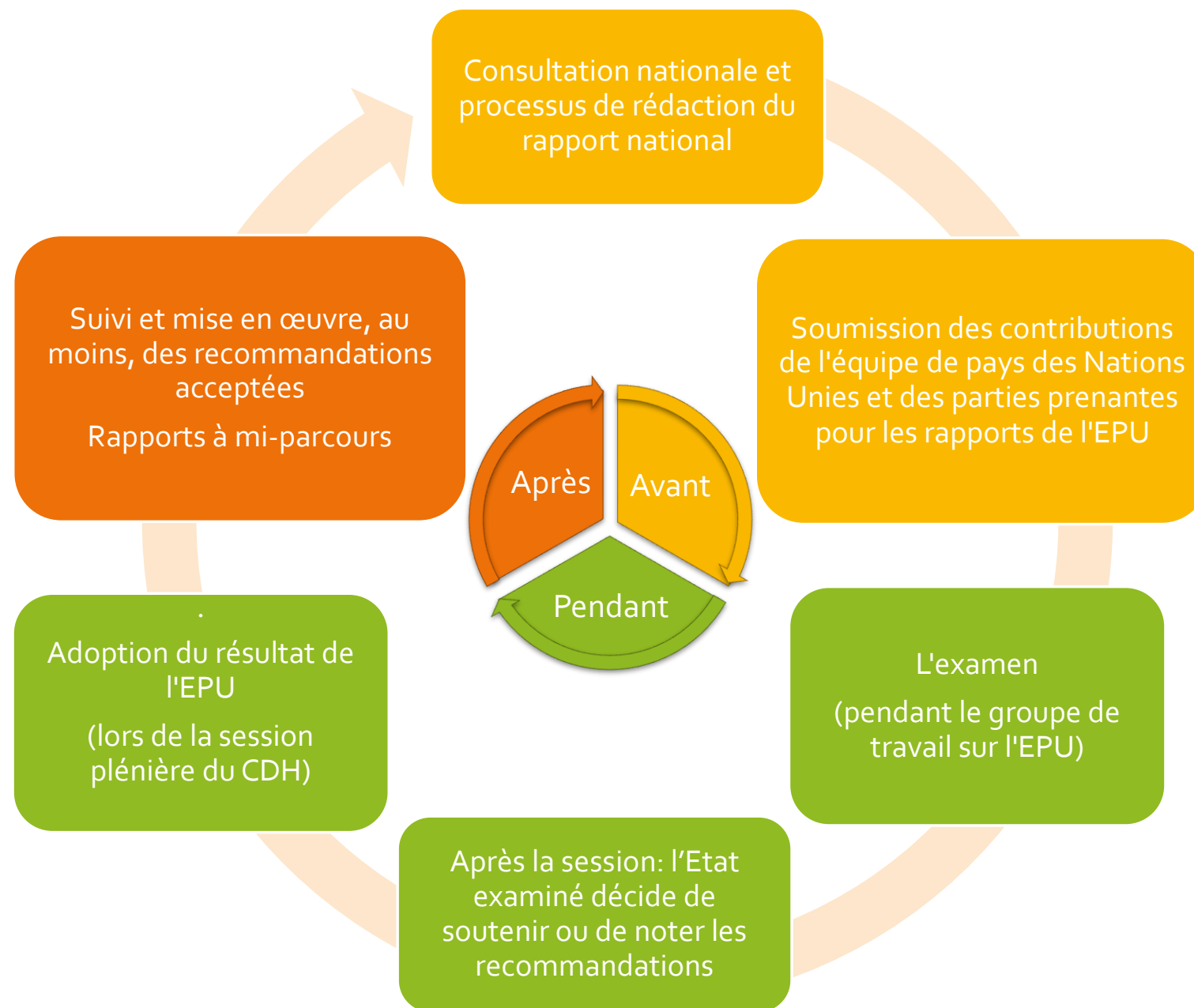
Rapport de la Haute-Commissaire (HRC 38/25):

"Le rôle des parlements dans la promotion et la protection des droits de l'homme au niveau national peut être considérablement renforcé grâce à leur collaboration active et volontariste avec tous les mécanismes internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme, y compris l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme." (para.27)

Développements récents relatifs aux résultats de l'EPU et à l'engagement avec les pays

- *Ratification des traités internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme;*
- *Adoption de plans d'action / de mise en œuvre nationaux pour les droits de l'homme;*
- *Adoption de lois anti-discrimination et de lois pour la protection des femmes, des enfants, des minorités et des groupes vulnérables;*
- *Révision des articles des codes pénaux / de procédure afin de se conformer aux normes internationales;*
- *Abolition de la peine de mort;*
- *Mise en place d'INDH indépendantes conformes aux Principes de Paris; Mécanismes nationaux de prévention mis en place dans le cadre de l'OPCAT, Mécanismes nationaux de notification et de suivi de la mise en œuvre;*
- *Intégration des recommandations relatives aux droits de l'homme dans les cibles des ODD et leur inclusion dans les RNV pour le HLPF;*
- *Participation aux efforts de prévention et de maintien de la paix;*

Phases clés d'un cycle de l'EPU dans les 4,5 / 5 ans



Aperçu générale de la documentation de l'EPU

Rapport National

Préparé par l'État
examiné, idéalement
après un large
processus de
consultation avec les
parties prenantes

Compilation ONU

Préparé par le HCDH à
partir des rapports des
organes
conventionnels, des
procédures spéciales, y
compris des
commentaires de l'État
et d'autres documents
officiels pertinents de
l'ONU

Résumé parties prenantes

Préparé par le HCDH à
partir d'informations
crédibles et fiables
fournies par les parties
prenantes concernées,
y compris les ONG, les
INDH et les
organisations
régionales des droits
de l'homme

La qualité des rapports préparés par le HCDH dépend de la qualité des contributions reçues des parties prenantes: entités des nations unies, organes des traités, procédures spéciales, organisations régionales des droits de l'homme, INDH et ONG

Rôle des Parlements au niveau national

- Les pierres angulaires des systèmes nationaux de protection des droits de l'homme , jetant les bases et renforçant l'état de droit et ses institutions, y compris le pouvoir judiciaire
- Exercer des fonctions législatives, de contrôle et budgétaires, et assurer le progrès des droits de l'homme au nom des titulaires de droits
- Évaluer et évaluer l'impact sur les droits de l'homme des mesures, politiques et pratiques
- agissant en tant que gardiens de la participation de la société civile, soulevant des questions relatives aux droits de l'homme sur la scène publique
- Enquêter sur les allégations de violations des droits de l'homme par le biais d'enquêtes parlementaires, tenir des auditions publiques sur des questions liées aux droits de l'homme et effectuer des visites sur place
- sensibiliser le public aux questions importantes relatives aux droits de l'homme grâce à des campagnes
- Liens directs avec les INDH (conformes aux Principes de Paris), les organisations de base et les individus (NB: Principes de Belgrade sur les relations entre les INDH et les parlements)
- Position unique pour contribuer à combler les lacunes de mise en œuvre, à prévenir les violations des droits de l'homme et à assurer une meilleure protection, en particulier des groupes vulnérables

Rôle des Parlements: le lien avec le système international des droits de l'homme

- Les parlements servent de **lien entre les arènes internationales et nationales des droits de l'homme**. C'est l'un des principaux canaux par lesquels les recommandations des mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme parviennent au niveau national, en particulier dans **leurs fonctions législatives, budgétaires et de contrôle**.
- Le Secrétaire général de l'ONU a déclaré dans son **rapport 72/791** que pour renforcer la démocratie et promouvoir et protéger les droits de l'homme, un objectif clé est de renforcer la **contribution des parlements aux travaux du Conseil des droits de l'homme et à la mise en œuvre de ses recommandations de l'EPU**.
- Dans sa résolution 35/29, le Conseil des droits de l'homme a reconnu le rôle crucial que jouent les parlements, notamment pour traduire les engagements internationaux en politiques et lois nationales.
- Les parlements sont essentiels pour demander la mise en place de **mécanismes nationaux d'élaboration des rapports et de suivi**. Ils peuvent jouer un rôle actif dans les travaux de ces mécanismes et pour garantir une approche intégrée de l'établissement de rapports et de la mise en œuvre des recommandations des mécanismes des droits de l'homme.

Rôle des Parlements: Commission parlementaire des droits de l'homme

- Le SG et HC de l'ONU ont encouragé à plusieurs reprises la création d'une commission des droits de l'homme au parlement
- Rapport du SG A / 72/351:
 - Le Secrétaire Général envoie un message politique fort
 - Une participation plus proactive des parlementaires aux travaux des mécanismes internationaux des droits de l'homme est encouragée, notamment par l'élaboration d'un ensemble de principes et de lignes directrices
- Le rapport 38/25 du CDH demandé dans la résolution 35/29 et établi par le HCDH en étroite coopération avec l'UIP reflète les conclusions d'une enquête sur les commissions parlementaires des droits de l'homme
- Enquête d'opinion: les mandats varient, bien que l'ensemble de responsabilités communes:
 - Initiative législative, révision et modification à la lumière des obligations internationales de l'État en matière de droits de l'homme
 - Contrôle parlementaire de l'exécutif dans l'accomplissement de ses obligations en matière de droits de l'homme
 - débats parlementaires et auditions sur les questions liées aux droits de l'homme
 - engagement avec les institutions nationales des droits de l'homme
 - fourniture de recommandations à la plénière du parlement
- L'engagement croissant des commissions des droits de l'homme du Parlement au niveau international, en particulier au sein du CDH, et leur rôle de contrôle au niveau national, en ce qui concerne les politiques et les actions de l'exécutif en matière de droits de l'homme, sont activement soutenus par le HCDH et l'UIP.

Rôle des Parlements: Commission des droits de l'homme du parlement

- Le rapport 38/25 du CDH contient également des principes spécifiques, à l'annexe I, sur la création et le fonctionnement efficace d'une commission des droits de l'homme;
- Résumé des responsabilités et fonctions principales émanant des Principes;
- Encourager la ratification ou l'adhésion aux traités
- Soumettre et examiner les projets de lois et passer en revue les lois existantes et proposer des amendements
- Diriger les travaux de contrôle parlementaire de l'action gouvernementale en ce qui concerne le respect des obligations relatives aux droits de l'homme
- Fournir aux parlementaires des informations relatives aux droits de l'homme
- Examiner les projets de budgets nationaux du point de vue de leurs incidences sur les droits de l'homme
- Diriger l'action parlementaire en réponse aux évolutions de la situation des droits de l'homme
- Participer aux consultations nationales organisées dans la perspective de l'établissement des rapports soumis aux mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme et pendant leur rédaction
- Diriger les travaux de contrôle parlementaire de l'action gouvernementale en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations des mécanismes internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme

Avant l'examen

- Maintenir un **dialogue ouvert** avec l'exécutif, s'il existe à travers le NMRF, dans la préparation du rapport national et apporter **une contribution active** à ce rapport (en particulier par le biais d'une commission parlementaire des droits de l'homme);
- Encourager le gouvernement à organiser «**une large consultation**» comme première étape essentielle de la préparation du rapport national, en se concentrant notamment sur l'état de la mise en œuvre des recommandations de l'examen précédent;
- Encourager l'exécutif à examiner et à refléter pleinement dans le rapport national les contributions reçues de toutes les **parties prenantes** à travers le processus de consultation;
- Encourager les INDH, les ONG et les OSC à faire leurs **propres soumissions** pour le rapport de synthèse des informations des parties prenantes;
- Envisager d'organiser des **campagnes de sensibilisation du public** avec les acteurs au sujet de l'examen à venir.

Avant l'examen

- **Suivre la mise en œuvre** des recommandations de l'EPU du cycle précédent et leur intégration dans les plans de développement nationaux et les efforts des ODD;
- Encourager l'exécutif à préparer un **rapport à mi-parcours** de l'EPU faisant le point sur ce qui a été fait en termes de suivi des recommandations du cycle précédent de l'EPU et des défis; restants;
- Encourager l'INDH, les OSC et les acteurs locaux à partager leur évaluation de la mise en œuvre des recommandations du cycle précédent de l'EPU avec le Parlement / la commission parlementaire des droits de l'homme, et éventuellement aussi à travers des auditions publiques.

Pendant
l'examen par le
Groupe de travail
sur l'EPU et
l'adoption par le
Conseil des
droits de
l'homme (point
6)

- **PENDANT L'EXAMEN** - participer à la session du GT du CDH, à Genève, en tant que membre de la délégation gouvernementale ou en tant qu'observateur, et rencontrer les agences des Nations Unies et les parties prenantes à Genève (UIP, HCDH, missions et OSC) ;
- **ENTRE EXAMEN ET ADOPTION** - Participer aux délibérations de l'Exécutif tenues pour déterminer la position sur les recommandations de l'EPU - en particulier sur les recommandations qui nécessitent une action du Parlement pour être mises en œuvre. Si l'exécutif n'implique pas le parlement, envisager de convoquer les ministres responsables de l'EPU afin d'être informés ou de discuter de l'acceptation des recommandations ;
- **À L'ADOPTION DU RÉSULTAT**, environ 3 mois plus tard - participer aux adoptions de l'EPU du point 6 du CDH, à Genève, soit en tant que membre de la délégation gouvernementale, soit en tant qu'observateur

Outils utiles en vue du renforcement de la mise en œuvre et du suivi

- Afin de faciliter l'engagement avec les États qui ont subi l'EPU, depuis le début du troisième cycle, le 1er mai 2017, le HCDH met à disposition pour chaque pays examiné - sur son site Web (documentation par pays):
 - 1) Une lettre du Haut-Commissaire aux droits de l'homme au Ministre des affaires étrangères avec une annexe contenant 10 à 15 domaines qui, de l'avis du Haut-Commissaire, requièrent une attention particulière de l'État au cours des 4,5 / 5 prochaines années et avant le prochain cycle de l'UPR;
 - 2) Une matrice de recommandations thématiquement acceptée et a noté en cluster par État examiné, qui détaillent ce que l'Etat devant la communauté internationale et au plus haut niveau a accepté d'agir à la suite de l'examen immédiatement ou à un stade ultérieur; et
 - 3) Une infographie qui montre l'évolution entre le deuxième et le troisième cycle en termes de conseils et recommandations à relier de ODD spécifiques, plus particulièrement ODD 16, ODD 10, ODD 8, ODD 5 et 4 reçus et acceptés;
 - 4) Ces documents sont actuellement disponibles pour 112 pays et pourraient être invoqués pour la défense en ce qui concerne les politiques et les actions dans le domaine des droits de l'homme.

Après l'examen

- Demander à l'exécutif de **faire une présentation au parlement** sur le processus, le dialogue et les résultats du groupe de travail de l'EPU, y compris le plan d'action sur les droits de l'homme et l'éventuel NMIRF
- Assurer le **suivi parlementaire** des recommandations de l'EPU qui nécessitent une action législative et budgétaire, en tant que membre du NMIRF
- Utiliser la **matrice des recommandations de l'EPU regroupées par thème** pour s'assurer que les recommandations qui ont été acceptées par l'État et qui nécessitent une action parlementaire sont mises en œuvre par l'Exécutif, le cas échéant, avec le soutien du système des Nations Unies et de la communauté des donateurs;
- Encourager l'exécutif à soumettre une **mise à jour régulière ou un rapport à mi-parcours** sur l'état de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU, en particulier en ce qui concerne celles qui ont été acceptées, et apporter une contribution active à ce rapport (notamment par le biais de la commission parlementaire des droits de l'homme) ;
- Utiliser efficacement les outils du 3e cycle de l'EPU (Lettre de HC à FM, Matrice et Infographie) dans le cadre des débats parlementaires sur les questions, les développements, les politiques et / ou les actions liées aux droits de l'homme au niveau des pays

Autres ressources

- Examen périodique universel:
<https://www.ohchr.org/FR/HRBodies/UPR/Pages/UPRMain.aspx>
- Cycles de l'UPR:
<https://www.ohchr.org/FR/HRBodies/UPR/Pages/CyclesUPR.aspx>
- Lettre de HC au FM - Matrice et infographie:
<https://www.ohchr.org/FR/HRBodies/UPR/Pages/Documentation.aspx>
- Rapport à mi-parcours sur l'EPU:
<https://www.ohchr.org/FR/HRBodies/UPR/Pages/UPRImplementation.aspx>
- Index universel des droits de l'homme (UHRI):
<https://uhri.ohchr.org/fr/>
- Objectifs de développement durable:
<https://uhri.ohchr.org/fr/odds>

La Branche de
l'EPU, HCDH,
avec la
coopération de
l'Organisation
internationale de
la francophonie
et l'Union
interparlementai
re

A DES FINS D'INFORMATION
UNIQUEMENT - PAS UN DOCUMENT
OFFICIEL